



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 110557

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la législation nationale en matière de sécurité routière. Constatant un relâchement des comportements des automobilistes et une forte augmentation du nombre de décès sur la route depuis le début de l'année 2011, le Gouvernement a décidé de réagir immédiatement, à travers plusieurs mesures visant à dissuader la vitesse excessive et lutter contre la conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, qui sont les causes majeures des drames de la route : sécuriser l'usage du deux-roues motorisé ; renforcer la vigilance des automobilistes au volant pour responsabiliser les usagers de la route ; donner plus de place aux citoyens dans la politique de sécurité routière. Parmi ces mesures est proposée la suppression des avertisseurs de radars. S'ils adhèrent à la préoccupation nationale pour la sécurité routière, nombre de nos concitoyens contestent cette mesure, considérant au contraire que ces avertisseurs constituent un outil au service de la sécurité. Nombre d'eux avancent ainsi leur comportement exemplaire et le fait qu'ils soient titulaires de l'ensemble de leurs points. Il semble qu'un temps de débat et de réflexion collective soit nécessaire avant la mise en oeuvre de cette mesure. Ce faisant, il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110557

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5973

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)